

10.05.2013 - 12:03 Uhr

Étude Allianz: il faut repenser la prévoyance vieillesse à l'échelle mondiale

Zurich (ots) -

Au cours des dix dernières années, les réformes des systèmes de retraite ont entraîné la réduction de près d'un quart des prestations dans 16 pays de l'OCDE. Parallèlement, la part des travailleurs âgés de 60 à 64 ans a fortement grimpé. La dernière étude Demographic Pulse d'Allianz met en lumière la réalité en matière de régime de retraite et démontre, plus que jamais, l'importance de la prévoyance vieillesse privée.

Après dix ans de réformes des systèmes de retraite dans les pays d'Europe occidentale et l'introduction de nouveaux régimes de prévoyance en Europe de l'Est et en Asie, on assiste à un changement structurel des revenus à la retraite. Les rentes versées par l'État diminuent, tandis que la part des rentes privées ou professionnelles prend l'ascenseur. Il en va de même en Suisse: si les prestations étatiques allouées dans le cadre légal (AVS) représentaient encore 50,8% du revenu à la retraite en 2000, elles n'atteignaient plus que 43,3% dix ans plus tard. La situation de la prévoyance professionnelle (LPP) est différente: entre 2000 et 2010, sa proportion est passée de 26,6% à 32,8%. Dans le sillage de l'évolution démographique et des difficultés financières des États, la prévoyance vieillesse privée gagne en importance. C'est ce que révèle la dernière étude Demographic Pulse d'Allianz. Et Rudolf Alves, responsable Vie d'Allianz Suisse, de confirmer que cette évolution s'observe en Suisse également, même si notre système des trois piliers nous permet de bien nous en sortir en comparaison internationale. Il précise cependant qu'il n'est pas question de nous reposer sur nos lauriers et que, pour que les futurs retraités aient un revenu analogue à celui des rentiers d'aujourd'hui, chacun de nous doit se responsabiliser et épargner pour sa propre retraite. Le vieillissement de la société est en effet inexorable et le nombre des personnes soumises à cotisations, qui financent déjà dans une large mesure les rentes des retraités, se réduit comme peau de chagrin.

Actifs après 60 ans

Le changement structurel du système des retraites est en grande partie imputable à la crise de la dette, à l'instabilité des marchés financiers et au bas niveau des taux d'intérêt. Cette conjoncture limite les possibilités de se constituer une prévoyance vieillesse régie par le principe de la capitalisation. Si, entre-temps, toujours plus de personnes continuent de travailler au-delà d'un certain âge, c'est non seulement parce que le seuil de la retraite a été relevé, mais aussi parce que leurs revenus provenant de plans par capitalisation ont pâti de la crise et qu'il leur faut donc travailler plus longtemps pour atteindre l'épargne souhaitée. Au cours des dix dernières années, la part des travailleurs âgés de 60 à 64 ans encore actifs a nettement augmenté en Europe, en Asie et aux États-Unis. La Suisse, quant à elle, occupe, après la Suède (63%), le deuxième rang des pays examinés par l'OCDE en termes de proportion d'actifs parmi les travailleurs âgés (58%).

La nouvelle donne des retraites

Après plus d'une décennie de réformes des systèmes de retraite, la structure même de la prévoyance vieillesse a changé dans la majorité des pays étudiés par Allianz. La part des revenus à la retraite issue de la rente légale a généralement baissé. En Suède, en Allemagne ou en France, cette diminution a été compensée par un effort d'épargne de la part des particuliers et par des mesures de prévoyance privée. Nul ne peut dire cependant si ces apports suffiront à combler les lacunes de la rente étatique durant la phase de la retraite.

Pour Rudolf Alves, l'un des défis à venir consistera à améliorer les chances d'emploi des travailleurs âgés. 65% des futurs retraités en Europe souhaitent pouvoir compléter leur rente de vieillesse par un salaire. Il faut donc proposer des offres intéressantes aux travailleurs âgés et faire preuve de davantage de souplesse. Le recours à la prévoyance vieillesse privée n'en reste pas moins indispensable car, à négliger le risque de longévité, on risque fortement de devoir renoncer à son niveau de vie habituel une fois à la retraite.

N.B.: L'étude «Demographic Pulse» est disponible en anglais sous

http://www.presseportal.ch/go2/Studie_Demographic_Pulse

Contact:

Hans-Peter Nehmer
Tél.: +41/58/358'88'01
E-Mail: hanspeter.nehmer@allianz-suisse.ch

Bernd de Wall
Tél.: +41/58/358'84'14
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100737626> abgerufen werden.